République Démocratique du Congo
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes et Accises
DGDA

Le Directeur Général

Kinshasa, le

A/ DGDA/DG/CCPMP/SP/1376/2023

ITM SARL
RECEPTION COURRIER
DATE LE : le 30/11/2023
DOSSIER : HOLDKHARMAN
SIGNATURE :

Le Directeur Général des Douanes et Accises ;

Vu la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics ;
Vu la loi n°18/016 du 09 juillet 2016 relative aux partenariat public privé, spécialement en ses articles 25 et 45 ;

Vu l'Ordonnance n° 23/064 du 22 mai 2023 portant nomination d'un Directeur Général et de deux Directeurs Généraux Adjoints d'un Service Public dénommé Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle « DGDA » ;

Vu Le Décret n°09/43 du 03 décembre 2009 portant création et organisation de la Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle DGDA ;

Vu le Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule des Gestion des Projets et Marchés Publics, en son article 06 ;

Vu le Décret n°011/06 du 25 janvier 2011 portant institution du cadre organique de la Direction Générale des Douanes et Accises ;

Vu le Décret n°23/12 du 03 mars 2023, portant manuel de procédures des marchés publics ;

Vu l'offre spontanée de la société ITM HOLDING ;

Vu l'avis de non objection n°2965/DGCMP/DG/DCP/D5/ZK/2023 du 27 octobre 2023 de la DGCMP autorisant la DGDA à recourir à la procédure de gré à gré avec la société ITM HOLDING ;

Vu l'avis de non objection de la DGCMP n° 3188/DGCMP/DG/DCP/D5/JMZ/2023 du 15 novembre 2023 sur le projet du contrat à signer entre la DGDA et la société ITM HOLDING ;

Vu la lettre n°CAB/PM/CTS-EPM/HMK/2023/1608 du 29 novembre 2023 relative à la demande d'approbation ;

DECIDE :

D'attribuer provisoirement le marché relatif à la gestion du parking, des cartes d'entrée et de sortie au poste frontalier de la DGDA/Kasumbalesa à la **société ITM HOLDING**.

Fait à Kinshasa, le 01/12/2023

LE DIRECTEUR GENERAL

Bernard **KABESE MUSANGU**